



Affaire suivie par :
Marion Roux-Durand
marion.roux@crepyenvalois.fr

Crépy-en-Valois, le 15 mai 2017

Thierry Defrance de Tersant
Référént "Valeurs et Traditions" à la FFTA
t.defrance@ffta.fr

Information à l'attention des Capitaines /
Présidents des Compagnies d'arc et clubs de tir à
l'arc

N/Ref.: MAV/MRD/2017-19

Objet : Reconnaissance du bouquet provincial
au titre de patrimoine culturel immatériel :
poursuite du projet.

Mesdames, Messieurs les Capitaines de compagnies d'arcs,
Mesdames, Messieurs les Président(e)s de clubs de tir à l'arc,

Depuis plusieurs années, la Fédération Française de Tir à l'arc porte le projet de reconnaissance du « bouquet provincial » en tant qu'élément incontournable du patrimoine culturel immatériel français mais aussi international. Dès 2012, la ville de Crépy-en-Valois, par le biais du Musée de l'archerie et du Valois, s'est positionnée aux côtés de la Fédération. Année après année, chacun s'est investi afin que ce projet vive et qu'il soit le point de départ d'un nouvel élan, préservant la Tradition tout en ouvrant au tir beursault des perspectives d'avenir.

Le 6 décembre 2014, vous avez été conviés à une réunion à Crépy-en-Valois, célébrant la remise du dossier de candidature au Ministère de la Culture et de la Communication. Dès janvier 2015, le Ministère a ainsi reconnu officiellement le « tir beursault » et le « bouquet provincial » comme des éléments structurants du patrimoine immatériel français. Il ne nous reste donc plus qu'à gagner la reconnaissance internationale, ce qui n'est pas la moindre des étapes. En effet, les conditions d'acceptation de dossiers se sont depuis 2006 strictement resserrées, notamment pour la France, ce qui explique le temps d'attente avant que ne soit étudié notre dossier.

Néanmoins, plus que jamais, la communauté des archers doit demeurer mobilisée et investie, comme à chaque bouquet, pour témoigner de la vivacité de cette pratique traditionnelle. Pour ce faire, la FFTA et ses partenaires poursuivent ce long travail, et demeurent présents pour faire valoir cet héritage riche dont vous êtes les acteurs. Pour accompagner cette démarche, la Fédération a nommé un référent « Valeurs et Tradition » en la personne de Thierry Defrance de Tersant. Vous serez bien sûr informés de toute évolution concernant ce projet.

Vous remerciant par avance pour votre investissement personnel et collectif, Mesdames, Messieurs les Capitaines de compagnies d'arcs, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, nous vous saluons !

Jean-Michel Cleroy
Président de la Fédération
Française de Tir à l'arc



Marion Roux-Durand
Directrice du Musée
de l'archerie et du Valois



Chronologie succincte du projet de reconnaissance du Bouquet provincial au titre de Patrimoine immatériel de l'UNESCO (PCI)

Janvier 2012: un état des lieux inquiétant est exprimé par Philippe Bouclet et plusieurs Capitaines de Compagnies d'arc qui redoutent que la tradition du bouquet provincial ne s'éteigne. Pour rappel, aucune compagnie ne s'était encore manifestée pour organiser le bouquet de 2013.

Parallèlement, Philippe Bouclet et Jean-Pierre Bouffon expriment le souhait de voir reconnaître le Bouquet provincial comme élément du patrimoine immatériel de l'UNESCO (un premier dossier avait été envoyé en 2008 au Ministère de la Culture, resté sans réponse).

Avril 2012 : constitution d'un comité de pilotage pluridisciplinaire autour du porteur de projet, la FFTA. Définition d'une orientation et surtout des objectifs réels de cette mobilisation : revitaliser la pratique, valoriser la culture de cette communauté, rétablir des liens et des partenariats, se donner les moyens de perpétuer la tradition du bouquet... Le comité s'appuie sur le conseil de l'ethnologue Michel Colleu, spécialiste du PCI.

Janvier 2013 : mise en place des États Généraux de l'archerie à Compiègne. Le comité de pilotage communique autour du dossier PCI, de la mobilisation indispensable de la communauté des archers et des étapes de ce projet.

Année 2013 : les sous-comités (comité de soutien, comité histoire & patrimoine, comité communication, comité sauvegarde et transmission) rencontrent les représentants du Ministère de la Culture et de la Communication et posent des bases solides de travail.

2014 : la loi sur le PCI évoluant, le Ministère impose que les projets portant sur le patrimoine immatériel soient d'abord reconnus au niveau national. Il faut donc réaliser deux dossiers complets d'inventaire du patrimoine, l'un portant sur le « tir beursault », l'autre sur le « bouquet provincial », préalables obligatoires à toute candidature UNESCO. Cette fois, c'est le musée qui porte l'inventaire afin d'être le relai efficace entre les archers et le Ministère. Les actions ainsi coordonnées par le musée, en lien avec Michel Colleu : enquêtes de terrain, interviews, travail de recensement et de classement mais aussi de cartographies des données (par Thomas Fressin), réalisation de vidéos présentant les pratiques.

Cette même année, deux conférences sont organisées (Annet-sur-Marne, Crépy-en-Valois), ainsi que deux expositions pour sensibiliser le grand public (expositions du musée : « *C'est le bouquet ! Au cœur de la grande fête de l'archerie traditionnelle* » ; « *Traditions d'archers* » + panneaux d'exposition itinérante).

6 décembre 2014 : la ville de Crépy-en-Valois organise une cérémonie de remise des dossiers PCI à laquelle sont conviées toutes les compagnies d'arcs. Il est rappelé à cette occasion que la mobilisation ne doit pas s'essouffler.

2015 : Le Ministère de la Culture et de la Communication reçoit et valide les deux fiches d'inventaire illustrées. La première étape vers l'UNESCO est franchie.

Après plusieurs rencontres avec les représentants du Ministère, ces derniers indiquent la grande difficulté à accueillir de nouveaux projets car beaucoup sont déjà en attente.

2016 : La procédure de présentation des dossiers français auprès de l'UNESCO évolue, compte-tenu des nombreuses candidatures internationales. Désormais, la France ne pourra présenter qu'un seul dossier, tous les deux ans.

En parallèle, Marion Roux-Durand rencontre les représentants du Ministère qui lui indiquent que les projets d'inventaire ne seront désormais plus subventionnés. Pour autant, afin que le dossier conserve ses chances, les archers doivent continuer de montrer leur motivation et leur volonté de préserver les traditions de l'archerie beursault. Le musée, en concertation avec plusieurs archers, propose la création d'une fiche auto-administrée sur les « jeux d'arcs ».

2017 : à ce jour, et après plusieurs relances par mail, le musée a reçu seulement quelques fiches remplies sur les jeux et jardins d'arcs. Les nouvelles élections (Présidence de la FFTA, Présidence française) peuvent être l'occasion de reprendre en main le dossier en cours et redéfinir des actions possibles.

Les bouquets provinciaux sont assurés jusqu'en 2019 : en 2018, il sera organisé à Angy, en 2019 à Brienne-le-Château.

